



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 04_2024_43

L'An deux mil vingt-quatre, le 3 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/05/2024

DATE D’AFFICHAGE : 30/05/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à Mme Isabelle ARMAND, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Excusé(es) non représenté(es) : M. Arnaud CHERON, M. Thierry ETIENNE, M. Louis BREC.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : ANNULE ET REMPLACE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE AUPRÈS DE LA CPS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, ALLEE DES FRAISIERS.

Au titre de la politique du logement, le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par la Communauté Paris-Saclay (CPS) prévoit l'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières pour la construction de logements locatifs sociaux, afin de favoriser la mixité sociale et l'équilibre territorial.

Par cette subvention, la CPS apporte un soutien aux bailleurs sociaux dans les communes déficitaires pour la construction de logements sociaux, exclusivement pour les logements sociaux PLAI et PLUS, à hauteur de 1 000 € par logement.

Le versement de cette subvention répond à des modalités précises :

1. Chaque commune doit en faire la demande, demande qui, en plus du dossier technique à fournir, doit être accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal sollicitant la subvention pour l'opération concernée.

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 10 JUIN 2024

ID : 091-219106663-20240603-DELCM04_2024_43-DE

2. L'attribution de la subvention devient effective après délibération. Une convention entre la commune et la CPS sera établie (elle devra être l'objet de délibération concordante du Conseil Municipal).
3. La subvention sera versée sur présentation de la déclaration de fin de chantier, sauf cas particulier où la subvention pourrait être versée avant la fin de chantier en cas d'opérations immobilières concernant un très faible nombre de logements. Dans chaque cas, la commune justifiera à la CPS du reversement de la subvention sous forme d'une attestation de reversement signée de l'ordonnateur et du trésorier payeur.

La présente demande de subvention concerne l'opération de construction de 17 logements locatifs sociaux, dont 6 PLAI et 8 PLUS, bailleur 1001 VIES HABITAT, située Allée des Fraisiers. Le permis de construire a été délivré le 22 juin 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3231-4-1, R. 3231-1, L. 3211-1, L. 3131-2 et R. 3131-1, L. 5111-4, L. 5216-1 et suivants;

VU le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par délibération du Conseil communautaire n° 2016-455 du 16 novembre 2016 et actualisé par délibération n° 2017-327 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 ;

VU le règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières adopté par délibération du Conseil communautaire n° 2017-181 du 28 juin 2017 ;

VU la sollicitation de la commune de Villejust auprès de la Communauté Paris-Saclay pour l'octroi d'une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 1 000 € par logement, pour la construction de 17 logements locatifs sociaux (6 PLAI et 8 PLUS) assurée par le bailleur 1001 VIES HABITAT, situés allée des Fraisiers ;

VU le projet de convention qui précise les engagements de la communauté d'agglomération et de la commune en ce qui concerne les modalités de versement de la subvention ;

CONSIDÉRANT le dossier technique qui accompagne la demande de subvention ;

CONSIDÉRANT que les règles fixées dans le pacte financier et fiscal de solidarité, et dans son annexe relative au règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières, sont respectées ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission municipale finances -moyens généraux et cadre de vie en date du 28 mai 2024;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de déposer auprès de la CPS un dossier de demande de subvention pour surcharge foncière pour l'opération de construction de 17 logements locatifs, dont 6 PLAI et 8 PLUS, située allée des Fraisiers; soit 14 000 € pour reversement au bailleur 1001 VIES HABITAT.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette demande de subvention.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/06/2024*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

